

Modalités pédagogiques et contrôles de connaissance

1. Organisation pédagogique générale : Pour permettre aux étudiants venant de différents sites de s'organiser (Montpellier, Marseille, Avignon, Nice et Toulon), les enseignements sont planifiés de façon groupée sur un semestre (S3), avec une intégration totale dans les laboratoires d'accueil pour le reste de l'année (S4). Les enseignements sont organisés pour une durée de 4 semaines. Ils sont enseignés pour chaque UE sur un seul site, déterminé en fonction du plus grand nombre d'étudiants inscrits dans un enseignement. Ils sont suivis par des examens un mois plus tard. Les enseignements de spécialisation sont organisés de la même façon en deuxième moitié du semestre 3. A chaque fois que cela sera possible, pour éviter le déplacement des étudiants, la visioconférence sera utilisée.

Les intervenants sont des statutaires habilités à diriger des recherches ou assimilés, ayant une compétence et un rayonnement scientifique indiscutables, de façon à mettre en présence des étudiants des chercheurs confirmés et spécialistes de leur champ.

2. Modalités pédagogique des UE : Les enseignements des UE 9 et 11 seront dispensés sous forme de cours magistraux. Les enseignements méthodologiques seront par nature dispensés sous forme de TD de façon à permettre une appropriation plus évidente des méthodes présentées. Les contenus de cours seront mis en ligne de façon à faciliter le travail personnel des étudiants. Une bibliographie d'approfondissement leur sera aussi systématiquement remise à l'issue de chaque cours.

Les étudiants sollicitant la spécialité Recherche en formation continue et devant organiser leurs études en supplément d'une activité professionnelle auront la possibilité d'étaler la totalité de la formation sur deux ans. La première année sera destinée à la validation des cours théoriques et la seconde année à leur stage de recherche et la rédaction de leur mémoire. Cet aménagement est particulièrement important pour permettre aux praticiens hospitaliers de réaliser ce type de Master, sans nuire au niveau d'exigence scientifique requis pour valider le diplôme.

3. Soutenance du pré-projet : Une soutenance non notée aura également lieu en début de stage. Ces soutenances auront lieu sur deux sites à Marseille et à Montpellier. Les exposés au maximum de dix minutes seront suivis de dix minutes de questions. Les étudiants devront faire le point sur la bibliographie relative à leur sujet de recherche et si possible en poser le cadre théorique, présenter les hypothèses expérimentales et les bases de la méthodologie qu'ils vont développer. Cette disposition permet, le cas échéant, de repérer les étudiants étant en difficulté au niveau de l'avancement de leur projet et de leur apporter un soutien efficace.

4. Evaluation : Chaque enseignement dans les UE de tronc commun, méthodologiques et de spécialisation fera l'objet d'une épreuve écrite terminale unique notée sur 20. La note finale de chacune de ces Unités d'Enseignement sera la moyenne des enseignements qui la constituent, affectés de leurs coefficients le cas échéant.

L'obtention du Master Spécialité Recherche se fera suivant les règles adoptées pour l'ensemble du Master conformément aux instructions ministérielles et en accord avec les décisions prises conjointement par les Universités partenaires. L'attribution des mentions se fera sur la base de la moyenne des notes des deux semestres du M2.

Evaluation des enseignements : les enseignements dispensés dans le cadre de la spécialité recherche seront annuellement évalués à partir de questionnaire sous forme de QCM remplis par les étudiants sous forme anonyme. Les éléments principalement évalués seront : la qualité de l'enseignement, son adéquation au projet de formation de l'étudiant, la mise à jour et l'actualité des connaissances enseignées... etc. Les retombées éventuelles de ces évaluations seront traitées par le conseil du master. Cette évaluation devra permettre de maintenir un haut niveau dans les contenus enseignés.